

SEANCE DU 07 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 02/06/2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAULT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, BERTIN, ALLUIN, GRENAT, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE
Conseillers votants : 13
Secrétaire de séance : Jean-Paul DURAND-MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2018/21 Renouvellement convention « Nom@de » avec le Conseil Départemental

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 1999 portant création d'une bibliothèque municipale,
- Vu la convention entre les bibliothécaires volontaires et la commune de Marcilly-sur-Vienne en date du 18 décembre 2007,
- Vu la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire en date du 31 mars 2015,

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal que la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire arrive à échéance et propose de la renouveler. Cette convention a pour objet de définir les modalités de la participation de la bibliothèque de Marcilly-sur-Vienne au projet Nom@de, dont le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire assure la maîtrise d'ouvrage.

Le pilotage technique du projet est assuré pour le Conseil Départemental par la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique de Touraine et le Service informatique départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération, avec le Président du Conseil Départemental valable 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder la durée totale de trois ans

2018/22 Révision loyer communal 15 rue principale

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la révision du loyer, logement communal 15 rue Principale, qui doit être basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2017.

Valeur de l'indice de référence des loyers :

- 4^{ème} trimestre 2016 : 125.50
 - 4^{ème} trimestre 2017 : 126.82
- Variation annuelle de + 1.05 %

Soit : $330.68 \text{ €} \times 126.82/125.50 = 334.16 \text{ €}$

Suivant la variation, le montant du loyer actuel de 330.68 € passerait à 334.16 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de suivre l'indice de référence des loyers et de modifier le loyer mensuel au 1^{er} juillet 2018 pour 334.16 €.

2018/23 Emprunt relatif à l'aménagement « Place de l'Ecole »

En vue de financer les travaux liés à l'aménagement de la place de l'école, il est nécessaire de contracter un emprunt.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2014/27 du 10 avril 2014 donnant délégation du conseil municipal au Maire,
- Vu les offres de financement de la Caisse d'Épargne Loire Centre et du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,
- Considérant la nécessité de ce prêt,

Monsieur ALLUIN, conseiller, trouvant les taux proposés élevés, demande de prospecter d'autres banques pour obtenir éventuellement un taux plus favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées par la Caisse d'Épargne Loire Centre et du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De faire appel à d'autres banques mais propose de retenir le Crédit Agricole dans l'immédiat compte tenu de son taux à 1.75 % afin de ne pas retarder la procédure si aucune autre offre n'était plus avantageuse.

Par conséquent, les articles sont :

Article 1 – Principales caractéristiques du Contrat de Prêt

Pour financer les travaux d'aménagement de la place de l'école, la commune de Marcilly-sur-Vienne contracte auprès du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou un emprunt de la somme de 110 000 EUROS au Taux Fixe de 1.75 % (base de calcul 30/360) trimestriel pour une durée de 20 ans – Amortissement progressif – Échéances constantes. La commission d'engagement s'élève à 165 EUROS.

Article 2 - Etendue des pouvoirs du signataire :

Monsieur le Maire de Marcilly-sur-Vienne est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2018/24 Devis géolocalisation avec la Poste

Après avoir numéroté les hameaux et créée de nouvelles rues dans la commune, la Poste propose de finaliser ce travail en réalisant un plan d'adressage et en diffusant les données pour la géolocalisation des nouvelles adresses.

Cette prestation est proposée au prix de 600.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de 600.00 € HT présenté par la Poste
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette prestation.

| |
|---|
| 2018/25 Avenant aux travaux « Place de l'École » |
|---|

Monsieur le Maire souligne que les travaux « Place de l'École » ont débuté fin mai. Au cours de la réunion de chantier du 1^{er} juin dernier, l'entreprise BELLIN TP a fait apparaître qu'il serait nécessaire d'installer un puisard permettant l'écoulement des eaux pluviales.

Cette prestation n'étant pas prévue dans le devis initial, elle fera l'objet d'un devis supplémentaire.

L'entreprise BELLIN TP a proposé de réaliser ces travaux supplémentaires pour 3 427.26 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de 3 427.26 € HT présenté BELLIN TP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette prestation.

Informations

La Route de l'Eau

La manifestation se déroulera le 16 juin 2018. Le CPIE organisera des ateliers ludiques animés. Diverses animations sont prévues à partir de 15h. Le comité des fêtes de Marcilly se charge de la restauration.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 07 JUIN 2018 : liste des délibérations et tableau des visas

| | |
|---------|--|
| 2018/21 | Renouvellement convention « Nom@de » avec le Conseil Départemental |
| 2018/22 | Révision loyer communal 15 rue principale |
| 2018/23 | Emprunt relatif à l'aménagement « Place de l'Ecole » |
| 2018/24 | Devis géolocalisation avec la Poste |
| 2018/25 | Avenant aux travaux « Place de l'Ecole » |

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| BRUNET Thierry | |
| DOREAU Philippe | |
| MONTIER Guy | |
| MASSÉ David | <i>Absent excusé</i> |
| VANDENDORPE Benoît | |
| DURAND-MASSÉ Jean-Paul | |
| AMIRAUTL Gérard | |
| ANTOINE Caroline | |
| SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie | |
| GUÉRIN Isabelle | |
| BERTIN Maud | |
| ALLUIN Jean-Bernard | |
| FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline | <i>Absente excusée</i> |
| GRENAT Brigitte | |
| MAURICE Claudy | |